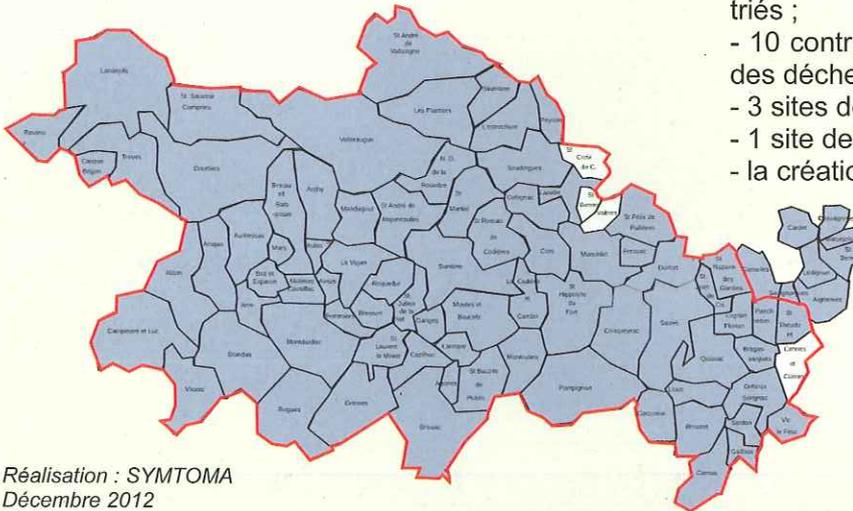


Le SYndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Assimilés Aigoual – Cévennes – Vidourle gère le transport et le traitement des déchets des ménages, Son périmètre va évoluer en 2013 et va désormais regrouper quatre Communautés de Communes.

Le SYMTOMA c'est :

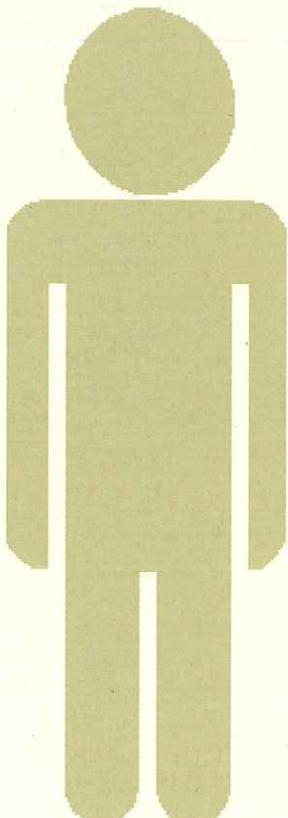
- 19 contrats à gérer pour la reprise des matériaux triés ;
- 10 contrats à gérer pour des prestations (tri, transport des déchets, ...)
- 3 sites de stockage des gravats ;
- 1 site de préparation de matières à recycler ;
- la création d'un centre de tri en 2013.



 Intercommunalité en 2012
 Intercommunalité en 2013

Réalisation : SYMTOMA
Décembre 2012

La production de déchets sur le territoire du SYMTOMA en 2011 :



Par habitant

Déchèterie
593 kg

Ordures Ménagères et Assimilées 360,85 kg

Dont Ordures Ménagères Résiduelles (poubelle grise)
277,85 kg

Et Matériaux Recyclables (poubelle jaune et verre)
83 kg



Sur le territoire du SYMTOMA, plus de 10 bennes de 30 m³ de déchets sont produites chaque jour.



Le coût des déchets :

➔ Comment se passe le financement des déchets ?

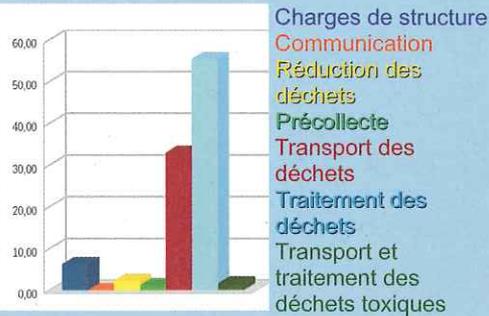
1

Les déchets des habitants et des petits producteurs professionnels sont ramassés en porte à porte ou collectés en déchèterie par les Communautés de Communes.



Le budget du SYMTOMA

Répartition des dépenses du SYMTOMA



Le transport et le traitement des déchets représentent la majorité des dépenses du SYMTOMA : environ 90%.

La plus grosse partie des dépenses concerne le traitement, notamment du fait des taxes qui sont appliquées (cf, ci-contre) et des importantes quantités de déchets produites.

La seconde source de dépenses est représentée par le transport des déchets. Ceux-ci parcourent en effet de nombreux kilomètres pour être traités.

Exemple :



Pour diminuer les transports, le SYMTOMA crée un centre de tri sur la commune de Liouc en 2013, pour les principales matières recyclables.



Puis le SYMTOMA assure leur transport vers les centres de traitement adéquats. Il gère localement la filière du recyclage du polystyrène et du carton. Il anime également le Programme Local de Prévention des Déchets.

2

3

Les dépenses de traitement sont compensées en partie (29 %) par des recettes (ventes des matières recyclables, participation des éco-organismes, subvention pour la réduction...) et le reste par la contribution des Communautés de Communes.



Les habitants paient une taxe ou une redevance à la Communauté de Communes pour la gestion des déchets.

4

➔ Comment faire pour que les déchets coûtent moins chers ?

Plusieurs solutions sont mises en place :



- **le compactage des déchets** : les déchets sont écrasés avant de partir dans les usines de traitement, afin de réduire les transports et donc les coûts.

- **le tri des déchets** :

- les déchets recyclables coûtent 6 fois moins chers que les déchets non recyclables ;
- mais mal triés, ils coûtent 2 fois plus chers que les déchets non recyclables.

Il faut donc trier, mais bien trier.

- **la réduction des déchets** : un Programme Local sur 5 ans depuis 2010, signé en partenariat avec l'A.D.E.M.E. (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), a été mis en place pour réduire les déchets, par exemple en limitant les emballages et / ou par le compostage, ...

➔ Cependant, les coûts augmentent, pourquoi ?

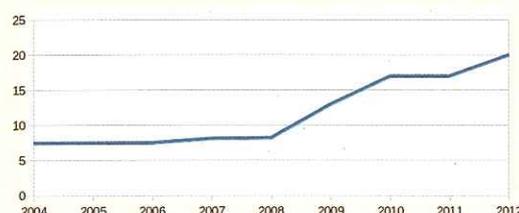


D'une part, il y a une concurrence réduite entre les prestataires de service.

D'autre part, l'Etat lève une taxe sur chaque tonne de déchets traités : la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), et en fixe le montant. Sa gestion échappe donc totalement aux collectivités.

Evolution de la TGAP

En euros pour une tonne de déchets entrant au centre d'enfouissement



En moins de 10 ans, la TGAP a augmenté de plus de 160 %.

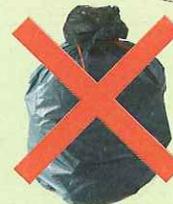
Attention aux erreurs de tri !

Le tri c'est des économies pour le portefeuille et pour la planète. Mais il faut bien trier.

Malgré une amélioration du tri, quelques erreurs persistent :

Les faux amis des déchets non recyclables :

- Les végétaux → Je peux les mettre à la déchèterie ou mieux, les composter dans mon jardin.
- Les cartons bruns → Je les mets à la déchèterie.
 - Le bois → Je le mets à la déchèterie.



Les faux amis des déchets recyclables :

- Les pots de yaourt, paquets, barquettes et films en plastique → Je les mets avec les non recyclables.
 - Les cartons bruns → Je les apporte à la déchèterie.
 - Le bois → Je le mets à la déchèterie.
- Les mouchoirs et serviettes en papier → Je les mets avec les non recyclables.
- Les sacs opaques dans les bacs jaunes → Je mets les déchets recyclables en vrac ou dans des sacs transparents.
 - Les vêtements → Je les mets dans les bornes « Le Relais ».
 - Le verre → Je le porte dans les colonnes à verre.



Programme Local de Prévention des Déchets

Depuis 2010, le SYMTOMA a mis en place un Programme Local de Prévention des Déchets, avec pour objectif de réduire les déchets d'ici 2014.

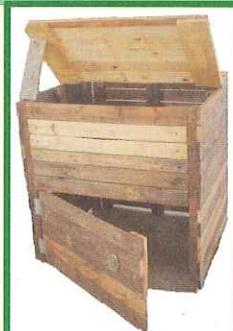
Quelques exemples d'actions mises en place :

«Nous devons être conscients de la quantité de déchets que nous pouvons diminuer.» Citation d'un foyer témoin

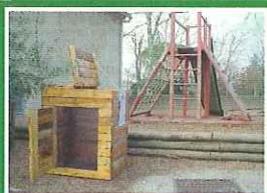


Le prêt de gobelets réutilisables

Le compostage chez les professionnels du tourisme



La réduction des végétaux par le broyage



La sensibilisation des scolaires

Le compostage individuel



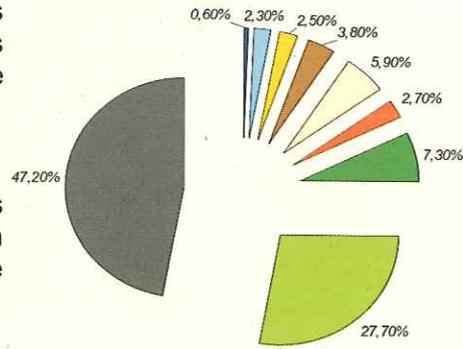
La distribution d'autocollants Stop Pub

Le compostage individuel sur le SYMTOMA

Plus de la moitié ... des déchets de la poubelle grise ne devrait pas s'y trouver ! Certains sont des déchets recyclables ; d'autres sont des déchets que l'on peut **composter** (épluchures de légumes et de fruits, marc de café, ...).

Déjà plus de **3 000 foyers du SYMTOMA** équipés ! Depuis 2004, le SYMTOMA met à disposition des habitants des composteurs pour 15 euros. Pour en réserver un, contactez votre mairie ou votre Communauté de Communes.

Composition des déchets non recyclables du SYMTOMA



Briques alimentaires
Bouteilles d'eau
Embballages en carton fin
Cartons bruns
Papiers
Boîtes de conserve, canettes, ...
Verre
Déchets compostables
Reste

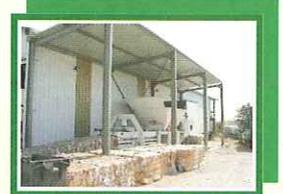
Deux filières locales



Le polystyrène

Le polystyrène et le carton sont :

- récupérés en déchèterie ;
- puis apportés dans les ateliers du SYMTOMA à Saint Hippolyte du Fort ;
- puis compactés ;
- puis expédiés chez les recycleurs à leur frais.



Le carton brun

Ce traitement en interne permet d'économiser des coûts de transport, et de limiter les dépenses.

Une nouvelle vie pour les textiles

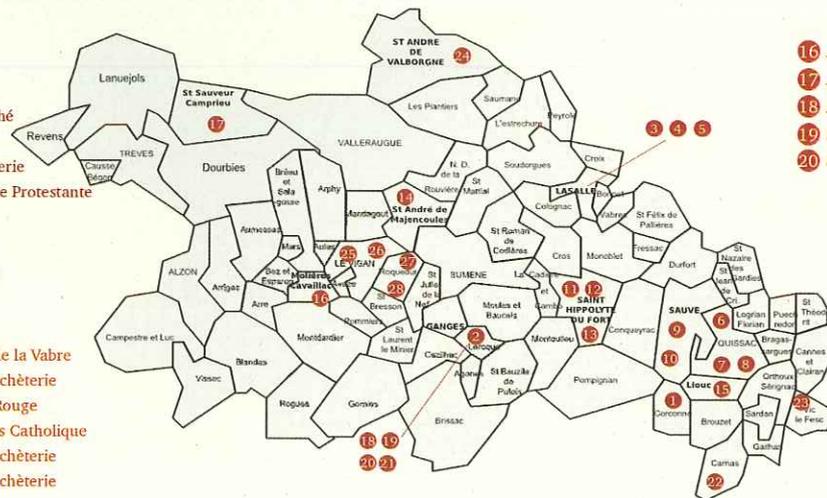
Alors, ayons le bon réflexe !

Au lieu de jeter nos vieux vêtements dans la poubelle d'ordures ménagères, apportons-les dans les bornes **Le Relais-Provence**.

Ces textiles pourront ainsi trouver une seconde vie ou être recyclés.

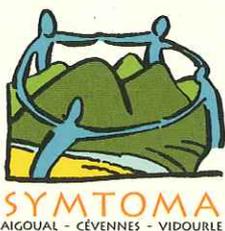


- 1 Derrière la mairie
- 2 Magasin Intermarché
- 3 A la déchèterie
- 4 Devant la gendarmerie
- 5 Association Entraide Protestante
- 6 A l'ancienne gare
- 7 Croix Rouge
- 8 Secours Catholique
- 9 A la déchèterie
- 10 Place de la Vabre
- 11 A la déchèterie
- 12 Croix Rouge
- 13 Secours Catholique
- 14 A la déchèterie
- 15 A la déchèterie



- 16 A la déchèterie
- 17 A la déchèterie
- 18 A la déchèterie
- 19 Secours Populaire
- 20 Secours Catholique
- 21 Magasin Super U
- 22 A la mairie
- 23 Au temple
- 24 A la déchèterie
- 25 Secours Populaire
- 26 Secours Catholique
- 27 Point tri
- 28 Communauté de la celle

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter



SYMTOMA
Aigoual – Cévennes – Vidourle
Place des enfants de Troupe
30170 Saint Hippolyte du Fort
Tél : 04 66 77 98 29 – Fax : 04 66 77 90 88
E-mail : contact@symtoma.org
Internet : www.symtoma.org



Directeur de la publication
Georges Carlier
Conception graphique
Elodie Jonget
Conception et rédaction
Maud Vincent
Impression
Imprimerie Cigaloise